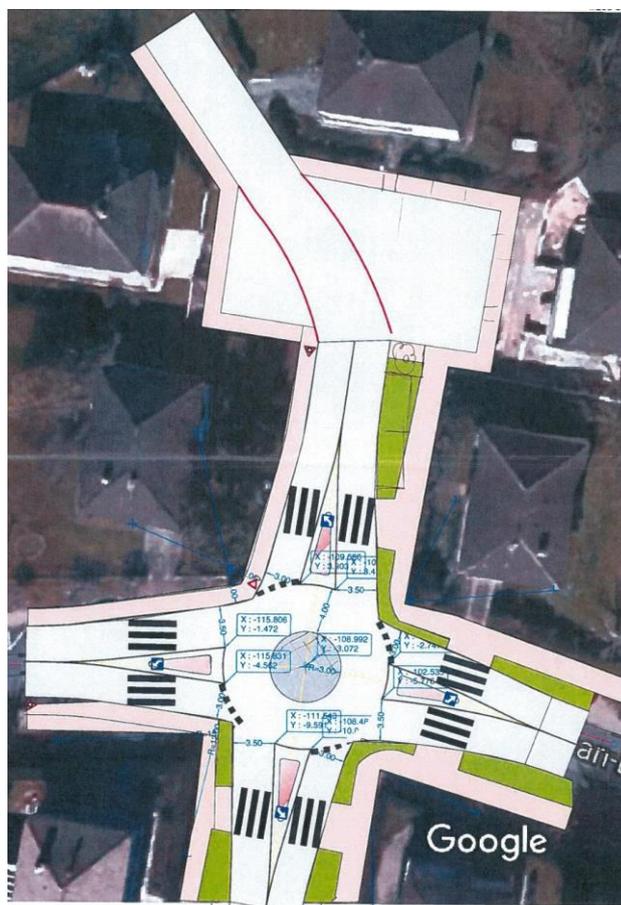




COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017



Projet d'aménagement du carrefour de l'avenue Galandy

Le Conseil Municipal du 12 octobre 2017 a travaillé sur les questions posées aux collectivités territoriales par le Premier Ministre au titre de la nouvelle Conférence Nationale des Territoires. Mais il a également été question des difficultés de l'association Familles Rurales suite à la fin des contrats aidés.

Conférence Nationale des Territoires

Les services de l'Etat ont interrogé les collectivités territoriales sur la fracture entre les territoires, l'allègement des normes, l'aide au montage de projets et l'expérimentation.

La Conférence Nationale des Territoires a pour ambition d'associer les collectivités aux décisions qui les intéressent. Le Maire, Alain Lapacherie a immédiatement noté des exceptions à ce principe dans l'actualité. Il a tout de même souhaité que le Conseil Municipal soit associé à cette réflexion même si elle a ses limites, ce qu'à bien noté Michel Cendra-Terrassa. Dans les réponses de la commune, on peut noter que la métropolisation et la prévalence donnée à l'urbain inquiètent les élus saint-pantaléonnais. La résorption de la fracture territoriale passe, aujourd'hui, pour eux, par le numérique, la lutte contre les déserts médicaux ou la présence de formation post bac sur les territoires. Ils ont pu regretter que les territoires péri urbains soient les grands oubliés des politiques d'aménagement du territoire.

L'empilement des normes est aujourd'hui un problème majeur pour les collectivités territoriales. Les élus saint-pantaléonnais en appellent à une plus grande adaptation au territoire.

Opération d'aménagement : Carrefour Galandy

La société Le Point Immobilier va aménager en partenariat avec le groupe Domaulim un vaste terrain situé entre l'avenue Galandy et le Rieux-Tord. Cette opération complexe dans son aménagement montre aujourd'hui des atouts dont celui de la mixité. En effet, une quarantaine de logements locatifs vont être bâtis et une douzaine de terrains à bâtir seront proposés à des accédants à la propriété. Ce terrain est aménagé autour de deux boucles routières avec des espaces verts de qualité.

La commune de son côté vient de choisir un maître d'œuvre pour aménager le carrefour de l'avenue Galandy et ce qui est aujourd'hui une impasse. Il est opportun de lancer dès à présent un aménagement de ce croisement, qui se fera certainement sous la forme d'un mini giratoire. Les études vont se dérouler dans les mois à venir afin que cet aménagement soit synchronisé avec la fin des gros travaux de création de cette résidence.

Opérations financières

Des décisions modificatives ont été adoptées afin de verser différentes subventions à la FDEE 19 et à Orange au titre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Moulin et de la rue Victor Hugo.

Un complément de crédits a été décidé sur les aménagements du stade. Ce complément de 2 000 euros rapporté à un investissement de plus 200 000 euros sur le Parc des Sports va financer des annonces légales. Rappelons que sur le Parc des Sports, les vestiaires tribunes ont été réaménagés, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera réalisée depuis les parkings jusqu'aux tribunes et le terrain N°2. Dans le même temps, un parvis sera créé depuis l'entrée jusqu'au club house foot. Les travaux devraient être achevés pour la fin de l'année.

Différentes opérations financières ont été adoptées comme l'annulation d'une subvention d'investissement perçue à tort ou bien encore des admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables pour un montant de 144,97 euros.

Un accord commercial va être signé avec EDF au titre de la restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac. Cet accord permettra à la commune de bénéficier du dispositif des certificats à économie d'énergie pour une somme de 4 439 euros calculé en fonction des performances énergétiques du bâtiment.

La commune comme différentes associations est frappée par la fin des contrats aidés. C'est dans ce contexte qu'une rallonge de 12 000 euros a été votée pour la rémunération des agents non titulaires, afin de faire face jusqu'à la fin de l'année au recrutement en CDD d'un agent employé en contrat aidé, ainsi qu'à un congé maladie.

Des mises à disposition pour Familles Rurales

C'est précisément cette problématique de fin des contrats aidés qui a placée l'association Familles Rurales en difficultés cet été. L'association a vu son budget fortement déséquilibré et ses recrutements très perturbés. C'est dans ce contexte de crise que la commune a décidé, de mettre à disposition un complément de personnel les mercredis après-midi au profit de Familles Rurales. Cette mise à disposition temporaire permet à l'association de prolonger ses activités et de fournir le service aux usagers sans interruption, le temps de trouver des solutions pérennes. Suite à une intervention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Brive, Familles Rurales a pu bénéficier du renouvellement d'un contrat aidé. Des discussions sont engagées avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour revoir les conditions de financement de Familles Rurales.

L'abandon rapide des nouveaux rythmes scolaires par certaines communes du secteur a complexifié la situation. Saint-Pantaléon-de-Larche se prononcera sur le sujet dans le courant de l'année scolaire. Les premiers résultats du sondage auprès des familles donne un résultat très serré entre les familles favorables au retour de la semaine de 4 jours et celles préférant le statu quo.

Intercommunalité

En septembre 2016, il a été décidé de créer une entente intercommunale entre Saint-Pantaléon-de-Larche, Chasteaux, Lissac-sur-Couze et Saint-Cernin-de-Larche pour la gestion du Point Public Multimédia. Cette compétence a été rétrocédée par la Communauté d'Agglomération de Bassin de Brive à la commune et l'entente est destinée à conserver à cette action son caractère intercommunal. A l'issu d'une série de délibérations prises par les communes partenaires, il apparaît que celles-ci refusent d'intervenir dans le financement du Point Public Multimédia. Dominique Borderolle qui a conduit les discussions a donc proposé une nouvelle convention d'entente sur la base de laquelle la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche gère le Point Public Multimédia. Elle en assume les charges de fonctionnement qui dépassent déjà le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Les usagers issus des trois communes partenaires bénéficient d'un tarif privilégié. L'entente permettra d'informer les communes membres du fonctionnement du Point Public Multimédia, de recevoir des suggestions éventuelles. Le bilan de l'année écoulée fait apparaître une bonne fréquentation avec des effectifs issus principalement de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Brive.

Différentes modifications sur le statut du SIAV ont été adoptées comme la suppression de la compétence relative à la promotion touristique, l'adhésion de la commune de Meilhard et l'ajout au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Patrimoine

Il a été décidé de céder deux petites parcelles communales en bord de Vézère sans utilité pour la commune à la société E.H.L (Energie Hydraulique de Larche), qui gère les turbines hydrauliques immergées à cet endroit dans la Vézère.

Il a été procédé à des régularisations foncières sur le secteur de Laumeuil pour des parcelles empiétant sur la voie communale.

Personnel

Enfin, le tableau des emplois a été mis à jour.

Divers

Pour la 1^{ère} fois et suite à des modifications réglementaires la liste des déclarations d'intentions d'aliéner a été présentée au Conseil Municipal. Le Maire a précisé que la commune s'engageait dans le système de contrôle des poteaux incendie proposé par l'ADM19. Deux nouveaux prestataires vont rejoindre le système des Nouvelles Activités Péri scolaires :

-l'association Méli-Mélo pour des activités sur le thème du graphisme et de la peinture,

-Monsieur Jimmy Basset pour des activités sportives et jeux d'animation.

Enfin Martine Jugie a présenté le compte-rendu de la commission municipale sur le patrimoine qui s'est tenue le 22 septembre dernier. La commission a travaillé sur les perspectives de travaux de voirie 2018 ainsi que sur la dénomination et la numérotation.

L'ensemble des rapports de cette séance a été adopté à l'unanimité.